

Descriptif produit

Technologies de l'information by Hiscox S.A. agréée BNB 3099 permet de protéger les **professionnels des technologies de l'information** contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle et ainsi de sécuriser la pérennité de leur entreprise face à des risques majeurs. L'assurance responsabilité civile professionnelle permet de prendre en charge au titre de la garantie : les frais de défense, les dommages et intérêts, les frais additionnels.

Cibles

Ce produit s'adresse aux professionnels de l'informatique exerçant les activités suivantes :

- Services, conseils ingénierie informatique et télécoms
- Vente, installation, maintenance de matériels et logiciels
- Développement d'applications spécifiques
- Conception de sites Internet
- Infogérance
- Hébergement
- Vente / Enregistrement d'adresses Internet (noms de domaines)
- Fourniture d'accès Internet
- Opérateur de télécommunication

Ce produit ne s'adresse pas aux fabricants de matériel informatique.

Garanties principales

La couverture en « tout risque sauf » :

Nous vous couvrons contre TOUTE réclamation non pénale déposée à votre encontre dans le cadre de vos activités professionnelles, sauf si celle-ci fait l'objet d'une exclusion spécifique de notre part

Le défaut de performance

(Exemple: La moyenne de débit que vous fournissez à un de vos clients n'est pas conforme à vos engagements contractuels. Le client vous réclame l'indemnisation du préjudice.)

Les fautes professionnelles, erreurs ou omissions

(Exemple: opérateur de télécommunication, vous oubliez de configurer une partie des ordinateurs d'un de vos clients en vue d'une connexion sans fil (WI-FI). Certains préposés de votre client ne peuvent donc pas se connecter à Internet et sont donc dans l'incapacité de transmettre leurs bons de commande. Votre client demande réparation de son préjudice.)

La violation des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, logos, marques, images)

(Exemple: Suite au développement d'un site Web pour un client, vous êtes mis en cause pour l'utilisation d'une image faisant l'objet de droits d'auteur que vous n'aviez pas acquis. Le propriétaire des droits réclame des dommages et intérêts.)

Les retards accidentels dans la prestation

(Exemple: Dans le cadre d'un contrat au forfait, vous ne parvenez pas à livrer en temps et en heure votre projet. votre client ne peut lancer son site d'e-commerce à la date prévu. Il réclame l'indemnisation du manque à gagner.)

Les dommages aux biens conés

(Exemple: A la suite de travaux de maintenance sur une unité centrale, vous endommagez le disque dur de votre client. La perte de données et l'installation d'un nouveau disque dur engendrent des frais supplémentaires.)

La transmission accidentelle de virus

(Exemple: En envoyant une première version de son projet à votre client, vous transmettez accidentellement un virus qui endommage ses systèmes. Celui-ci se retourne contre vous pour que vous preniez en charge les frais de réparation des systèmes.)

L'endommagement ou la destruction de votre site web à la suite d'un piratage.

(Exemple: En cas de piratage, nous vous remboursons les frais liés à la restauration et à la remise en route de votre site web)

La perte ou la destruction de vos données et de celles de vos clients

(Exemple: L'installation d'un nouveau logiciel provoque une perte de données. Vous devez faire appel à un prestataire extérieur pour reconstituer les données perdues. L'entreprise victime demande une indemnisation des frais engendrés.)

Le contrat Technologies de l'information by Hiscox couvre également l'assuré pour les fautes intentionnelles ou la malveillance des préposés, la violation de la confidentialité, l'atteinte à la vie privée, la diffamation / le dénigrement, les manquements contractuels, les produits non-conformes ou défectueux.



DES PRODUITS DE GRANDE ASSURANCE POUR UNE CLIENTELE EXIGEANTE

Avantages

- **Aucune sous-limite en responsabilité civile professionnelle**

Très souvent les contrats du marché prévoient des sous-limites pour les dommages immatériels consécutifs ou non, les frais de retrait ou les frais de reconstitution des médias. Hiscox n'applique pas de sous-limites, l'assuré est couvert pour tout type de sinistre garanti jusqu'à épuisement du montant total de la garantie RC professionnelle souscrite.

Exemple : Dans un contrat classique avec un montant de garantie total de 150.000 € et une sous-limite à 30.000 € sur les dommages immatériels, un assuré qui commettrait une erreur ou une faute entraînant ce type de dommages ne serait pas couvert au-delà de 30.000 € alors que ce poste constitue l'essence même de la garantie RC professionnelle. Si l'assuré possède un contrat Hiscox avec le même montant de garantie total, le sinistre sera pris en charge jusqu'à 150.000 €.

- **Sinistres - Intervention en amont et volonté de règlement amiable**

Traditionnellement, les assureurs attendent une réclamation formelle pour intervenir. La spécificité d'Hiscox consiste à tout mettre en œuvre lors d'un litige pour en obtenir le règlement amiable et le désamorcer afin d'en limiter le montant et de préserver les relations commerciales de l'assuré. Une équipe de spécialistes conseille et accompagne l'assuré dans la définition de la meilleure stratégie et le choix, si nécessaire, des avocats et experts les plus adaptés. Nos équipes interviennent également à l'international grâce au soutien de notre réseau d'experts et d'avocats.

- **Garantie monde entier USA / Canada**

Garantie de base : En général les contrats d'assurance classiques excluent les sinistres qui surviennent aux USA / Canada. Hiscox raisonne différemment, ce n'est pas le lieu de survenance qui est pris en compte mais la loi / la juridiction applicable. Ainsi un sinistre qui surviendrait aux USA mais serait jugé en Belgique entre dans le cadre de la garantie Hiscox.

Pourquoi souscrire ?

- **Même en étant irréprochable vous pouvez être mis en cause**

Il n'est pas nécessaire d'être responsable d'un sinistre pour être mis en cause. Exemple : Vous réalisez une prestation informatique pour un client. Celui-ci mécontent du résultat vous attaque alors que le problème vient en fait d'une mauvaise utilisation du service par ses employés. Il est alors essentiel de posséder une couverture responsabilité civile professionnelle à même de prendre en charge les frais de défense pour ne pas avoir à en faire l'avance. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine de l'informatique, où il est important d'être accompagné par des avocats / experts spécialistes du secteur et où les frais peuvent rapidement s'avérer

- **Vos relations commerciales sont la base de votre activité, vous devez tout faire pour les préserver**

En cas de désaccord vos clients attendent de vous des solutions. Un assureur qui n'intervient qu'après réclamation officielle pour payer le montant d'un préjudice oublie que votre client est votre fonds de commerce et que ce type d'affaire met à mal vos relations commerciales. Hiscox intervient en amont, dès que vous avez connaissance d'un fait susceptible d'engager votre responsabilité afin d'éviter la judiciarisation du litige et de préserver votre réputation.

- **Vous devez être assuré pour décrocher certains contrats**

Dans un contexte de plus en plus procédurier il est désormais fréquent que certains clients exigent de leurs prestataires une attestation d'assurance, ou que les banques exigent de leurs clients des garanties. Il serait dommage de passer à côté d'un contrat d'envergure ou d'une opportunité de financement uniquement parce que vous n'êtes pas correctement assuré.

- **Vos employés peuvent être une menace pour votre entreprise**

Parce que vous ne pouvez pas contrôler votre personnel en permanence vous devez donc protéger votre entreprise des éventuelles erreurs qu'ils pourraient commettre et qui pourraient avoir des répercussions désastreuses sur la pérennité de votre société.

- **Vous avez besoin d'un assureur spécialiste de vos métiers et d'un contrat sur mesure**

Depuis plus de 25 ans, le groupe Hiscox a développé un savoir-faire spécifique destiné à couvrir la responsabilité civile professionnelle des acteurs de l'informatique. Hiscox Europe assure plus de 15.000 sociétés du secteur et accompagne aussi bien les sociétés en création que les multinationales.

- **La RC professionnelle est l'assurance vie de votre entreprise**

L'assurance responsabilité civile professionnelle n'est pas réservée aux grandes entreprises. L'intensité des sinistres n'est pas proportionnelle au chiffre d'affaires de l'assuré. Il est donc important de s'assurer pour des montants suffisants, sous peine de mettre en péril l'avenir de son entreprise.



DES PRODUITS DE GRANDE ASSURANCE POUR UNE CLIENTELE EXIGEANTE